

COMMUNE DE SOUAL

Séance du 30 octobre 2013

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le trente octobre à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel AURIOL, Maire.

Etaient présents : MM. MMES, ALBOUY, ALIBERT, AURIOL, AUDOYE, BELLOC, BEYAERT, CERESOLI, GARRIC, GAYRAUD, GOUT, JAURES, LAFONT, MARCATO, MILLET, NOLIN, PAGES, RODIERE.

Absents excusés : Mme CARLES (pouvoir à M. RODIERE), M. ROUX (pouvoir à Mme MILLET).

Date de convocation : 18 octobre 2013.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Catherine ALBOUY est désignée comme secrétaire de séance.



DEL 2013/88 – Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DEL 2013/89 – Travaux assainissement quartier de la Mairie - résultat de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que contrairement à ce qui était prévu, il n'est pas en mesure de proposer au vote l'entreprise sélectionnée par la commission d'appel d'offres. En effet, lors de la première commission en date du 18 octobre dernier, il a été décidé de procéder à une analyse de toutes les offres par le Cabinet Géolauragais. Cette analyse, vu les propositions très différentes des entreprises, n'ayant pas permis de se prononcer, la commission a décidé en date du 24 octobre de négocier avec toutes les entreprises afin d'obtenir des propositions cohérentes et fiables. Une troisième réunion de la commission aura lieu le 31 octobre. Elle devrait permettre de choisir l'entreprise.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de lui donner délégation pour le choix de cette entreprise et de l'autoriser à signer le marché à venir avec ladite entreprise.

7 entreprises ont soumissionné :

NOM	MONTANT H.T.
SARL BOUTIE - Graulhet	237 848,80 €
LACLAU - Brens	265 217,80 €
ROSSI - Mazamet	204 931,05 €
RIGAL -Labastide Saint-Georges	195 226,80 €
OULES - Castelmaurou	224 852,60 €
BARDOU - Cambounet sur Sor	200 930,40 €
EIFFAGE / ROSSONI - Castres	242 943,90 €

Vu le Code des Marchés Publics,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

✚ **DONNE DELEGATION** au Maire pour choisir l'entreprise la « mieux disante ».

✚ **AUTORISE** le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise choisie

✚ **AUTORISE** le Maire à engager et à signer toutes autres procédures concernant l'affaire en objet, notamment toute décision concernant d'éventuels avenants qui n'entraîneraient pas d'augmentation du montant initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

✚ **MANDATE** Monsieur le Maire pour toutes démarches concernant cette affaire.

DEL 2013/90 – Budget - attribution de subventions

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

✚ **DECIDE** d'attribuer les subventions exceptionnelles 2013 suivantes :

✚ **MANDATE** Monsieur le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire.

Subventions attribuées	Objet	Montant
MJC	Goûter de Noël	350,00
MJC	Téléthon	200,00
La Penaqui Sor Agout XV	Fête votive	1 500,00
Total:		2 050,00

DEL 2013/91 – Personnel - modification du tableau des effectifs

Vu les possibilités d'avancement de grade dont peuvent bénéficier certains agents à compter du 1^o janvier 2014,

Vu le dernier tableau des effectifs qui s'établissait comme suit :

EMPLOIS	Nombre	T.C	T.N.C	Pourvus
Attaché (fonction secrétaire général)	1	1		1
Adjoint Administratif 1 ^{er} classe	2	2		1
Adjoint Administratif 2 ^{ème} Classe	1	1		1
Adjoint Administratif 2 ^{ème} Classe (remplacement)	1	1		
Brigadier de police municipale	1	1		1
Agent Spécial 1 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	3	3		3
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	2		2
Adjoint tech. 2 ^{ème} classe non-titulaire remplaçant	1	0	1	
Adjoint technique 1 ^{ème} classe	5	4	1	5
Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	3	3		3
Adjoint du patrimoine 1 ^{er} classe	1		1	1

Le nouveau tableau des effectifs sera modifié comme suit :

EMPLOIS	Nombre	T.C	T.N.C	Pourvus
Attaché (fonction secrétaire général)	1	1		1
Adjoint Administratif 1 ^{er} classe	2	2		1
Adjoint Administratif 2 ^{ème} Classe	1	1		1
Adjoint Administratif 2 ^{ème} Classe (remplacement)	1	1		
Brigadier de police municipale	1	1		1
Agent Spécial 1 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	1	1		1
Agent Spécial Principal 2 ^o classe des Ecoles Maternelles	2	2		2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	2		2

Adjoint tech. 2 ^{ème} classe non-titulaire remplaçant	1	0	1	
Adjoint technique 1 ^{ème} classe	1	1	1	1
Adjoint technique principal 2 ^o classe	4	3	1	4
Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	3	3		3
Adjoint du patrimoine 1 ^{er} classe	1		1	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✚ **ACCÉPTE**, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire,

✚ **ARRÊTE** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus, avec effet à la date du 01/01/2014,

✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire en ce sens.

DEL 2013/92 – CCSA - droit de préemption

La compétence de la CCSA est étendue à l'urbanisme. De fait, elle devient de par la loi, gestionnaire du droit de préemption, sur la totalité de son territoire. Cette situation, quelque peu gênante pour les communes pourrait être réexaminée afin de déléguer cette mission aux maires des communes. Une étude sera menée en ce sens. Le conseil municipal se prononce pour conserver ce droit de préemption.

DEL 2013/93 – Urbanisme - taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants

Vu la délibération en date du 10 octobre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Soual à un taux de 4 %

Considérant la nécessité de s'interroger sur l'opportunité d'un changement de taux (à la hausse ou à la baisse)

Considérant l'impossibilité à ce jour de comparer les produits taxe locale d'équipement, taxe d'aménagement

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux à 4%

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

✚ **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire

✚ **DIT** que le taux est maintenu à 4 %

✚ **MANDATE** Monsieur le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire.

DEL 2013/94 – Foyer logement - facturation des travaux d'entretien effectués par la mairie

Vu l'état des travaux effectués par les employés municipaux à la date du 29 octobre 2013 pour un coût de 1 828,69 €,

Vu le reliquat de travaux à effectuer d'ici à la fin de l'année 2013,

Considérant le fait qu'à compter du 1^o janvier 2014, les travaux d'entretien des bâtiments du foyer logement seront directement pris en charge par l'AFLAS, association gestionnaire du foyer logement,

Monsieur le Maire propose de porter cette participation à 2 000 € pour l'année 2013

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- 🚧 **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- 🚧 **DIT** que la somme de 2 000 € sera facturée à l'AFLAS
- 🚧 **MANDATE** Monsieur le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire.

DEL 2013/95 – Relais SFR - renouvellement de la convention

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération en date du 19 juin 2013, la commune avait refusé de vendre le terrain sis parcelle D68, au lieudit Saint-Sernin, à la Société SFR qui souhaitait en faire l'acquisition, terrain sur lequel est installée l'antenne relais SFR.

Suite à cette décision, SFR propose un avenant à la convention du 14 septembre 1998 afin de pérenniser le partenariat sur une nouvelle durée de 12 ans.

Le loyer annuel est de 2 371,75 € pour 2013, il sera ensuite revalorisé chaque année selon l'indice du coût de la construction.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil.

Le Conseil Municipal à la majorité (2 abstentions),

- 🚧 **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- 🚧 **DIT** que la somme de 2 000 € sera facturée à l'AFLAS
- 🚧 **MANDATE** Monsieur le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

DEL 2013/96 - Relais TDF - renouvellement de la convention

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le 22 août 2003, une convention de mise à disposition du terrain sis parcelle AA40, lieudit Chemin du Pech du Roy, avait été signée avec la Société TDF, terrain sur lequel est installée l'antenne relais BOUYGUES TELECOM.

Cette convention va arriver à échéance, TDF sollicite donc son renouvellement, à compter du 1^{er} Janvier 2014, sur une nouvelle durée de 12 ans. L'antenne relais est actuellement utilisée par deux opérateurs BOUYGUES TELECOM et FREE.

Le loyer annuel comprend une partie fixe de 1 500 € et une partie variable qui dépend du nombre d'opérateurs utilisant le relais, 1 000 € par opérateur installé. Le loyer annuel pour deux opérateurs serait donc de 3 500 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil.

Le Conseil Municipal à la majorité (2 abstentions),

- 🚧 **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un terrain, convention signée en date du 14 septembre 1998 avec TDF.
- 🚧 **MANDATE** Monsieur le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire.

DEL 2013/97 - Personnel - Point sur la formation du policier municipal

Monsieur le Maire indique que M. Nabil LAMRAOUAH a terminé sa formation de policier municipal. Le CNFPT a transmis le rapport de stage. M. LAMRAOUAH a obtenu des appréciations très honorables. Il semble être fin prêt pour assumer pleinement ses fonctions.


DEL 2013/98 - Fleurissement - information sur le concours


La commune de SOUAL a obtenu le premier prix du concours départemental de fleurissement 2013 dans la catégorie des communes de plus de 2 300 habitants. La remise des récompenses aura lieu le vendredi 22 novembre à Albi.

DEL 2013-99 - Personnel - contrat d'assurance des risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL avec la CNP

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que comme chaque année, il doit signer un contrat avec la CNP pour assurer les risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL. Cette année, le taux des cotisations de 7,66 % est maintenu.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

 **APPROUVE** le nouveau contrat au taux de 7,66 % qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014,

 **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce contrat.

DEL 2013/100 - Dépôt de plainte - délégation au Maire


Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que très souvent il est appelé à se rendre en gendarmerie pour déposer plainte au nom de la commune, suite à des dégradations ou actes de vandalisme de toutes sortes. Conformément à l'article L2132-1 du CGCT, la décision d'ester en justice au nom de la commune relève de la compétence du conseil municipal, qui peut déléguer celle-ci au maire conformément au titre 16° de l'article L2122-22 du même code.

Par suite, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, et sauf disposition contraire dans la présente délibération, le maire pourra subdéléguer la possibilité d'ester en justice au nom de la commune soit à un adjoint, soit à un conseiller municipal « en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation » (art. L2122-18 du CGCT).

Monsieur le Maire sollicite donc du Conseil de lui accorder une délégation permanente pour ester en justice

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

 **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
 **DONNE DELEGATION PERMANENTE** à Monsieur le Maire pour ester en justice

 **MANDATE** Monsieur le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire

DEL 2013/101- Création association SOUAL PATRIMOINE AVENIR

Communication du courrier de M. Jean-François GOURDOU, Président de l'Association Soual Patrimoine.

DEL 2013/102- Travaux assainissement quartier de la mairie - demande de subvention au titre de la réserve parlementaire - Mme Linda GOURJADE- Député

Dans le cadre de l'opération citée en objet, des travaux de suppression de rejets directs dans le Sor restaient à faire, le rejet 5 et le rejet 6. Les travaux prévus concernent donc la reprise des réseaux d'assainissement Rue des Ecoles, Rue des Jardins, Place des Douches, Place de la Mairie et Rue de la Coucouroune. Cette opération pourrait faire l'objet d'une subvention au titre de la Réserve Parlementaire. Monsieur le Maire propose de soumettre le dossier à Mme le Député.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

□ **SOLLICITE** une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'affaire suivante :

✚ Travaux assainissement quartier de la mairie

* Montant total des travaux **250 836,12 € H.T.**
300 000,00 € T.T.C

Le financement est assuré de la manière suivante :

* Subvention Conseil Général **62 709.03 €**
* Subvention agence de l'Eau **62 709.03 €**
* Subvention réserve parlementaire **40 000.00 €**
* Autofinancement ou emprunt **134 581,94 €**

Prochain conseil municipal : lundi 16 décembre à 18 H 30

LEVÉE DE SEANCE : 22 heures 45

DELIBERATIONS	THEME
DEL2013/88	Compte rendu réunion précédente
DEL2013/89	Travaux assainissement - résultat de la commission d'appel d'offres
DEL2013/90	Budget - attribution de subventions
DEL2013/91	Personnel - modification du tableau des effectifs
DEL2013/92	CCSA - droit de préemption
DEL2013/93	Urbanisme - taxe d'aménagement
DEL2013/94	Foyer logement - facturation des travaux d'entretien effectués par la mairie
DEL2013/95	Relais SFR - renouvellement de la convention
DEL2013/96	Relais BOUYGUES TELECOM - renouvellement de la convention
DEL2013/97	Personnel - Point sur le formation du policier municipal
DEL2013/98	Fleurissement - information sur le concours
DEL2013/99	Personnel - renouvellement du contrat des garanties statutaires avec la CNP
DEL2013/100	Dépôt de plainte - délégation au Maire
DEL2013/101	Création association SOUAL PATRIMOINE AVENIR
DEL2013/102	Travaux assainissement - demande de subvention au titre de la réserve parlementaire - Mme Linda GOURJADE - député

Ainsi fait et délibéré le 30 octobre 2013

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
AURIOL MICHEL		GOUT FRANCIS	
ALBOUY CATHERINE		JAURES BERNARD	
ALIBERT JEAN-LUC		LAFONT ANNE	
AUDOYE LUCIEN		MARCATO YVES	
BELLOC MARCEL		MILLET ANNIE	

2013-31

Paraphe

BEYAERT PASCAL		NOLIN JEAN-PIERRE	
CARLES MARIE-CLAIRE	Excusée	PAGES JULIEN	
CERESOLI ALAIN		RODIERE BERNARD	
GARRIC IRENEE		ROUX PIERRE	Excusé
GAYRAUD CRISTELLE			